

**2017-104. INCORPORATION ET CLASSEMENT DES VOIES DANS LE DOMAINE  
PUBLIC : CHEMIN DES PLANTES DU BOURG ET ALLEE DE L'AQUEDUC  
ROMAIN (PARCELLE CADASTREE SECTION AK N°361)**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 25**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Dominique DEREN, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 9**

Frédéric NEVEU à Marie-Line CHEMINADE, Jean-Claude LANDREAU à Jean-Philippe MACHON, Gérard DESRENTE à Liliane ARNAUD, Mélissa TROUVE à Dominique ARNAUD, Christian BERTHELOT à Jean-Pierre ROUDIER, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Claire CHATELAIS à Françoise BLEYNIE, Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

**Absent : 1**

Nicolas GAZEAU.

**Secrétaire de séance :** Madame Liliane ARNAUD

**Date de la convocation :** 21 septembre 2017

**Date d'affichage :** 11 OCT. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 318-3 relatif au transfert d'office de la propriété d'une voie privée vers le domaine public communal,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010 approuvant le résultat de l'enquête publique pour l'acquisition d'emprises de lotissements privés devant être intégrés dans le domaine public,

Considérant que le chemin des Plantes du Bourg et l'allée de l'Aqueduc Romain sont des voies privées ouvertes à la circulation publique qui constituent des rues de desserte d'un lotissement régulièrement empruntées par un grand nombre d'usagers,

Considérant que ces voies présentent un intérêt particulier sur le plan de la circulation car elles permettent de desservir un ensemble de résidences (voie de desserte),

Considérant que ces voies d'une longueur totale de 95 m ont les caractéristiques suivantes :

- une chaussée en bicouche allée de l'aqueduc romain et en calcaire chemin des Plantes du Bourg

- la présence des réseaux primaires eau potable, eaux usées et électricité
- une largeur de chaussée permettant le passage des véhicules de sécurité
- le cheminement des piétons est intégré (voirie partagée)

Considérant que ces voies présentent un caractère d'intérêt général :

- Desservir cinq propriétés minimum
- Etre ouverte à la circulation publique

Considérant qu'à la suite de la délibération en date du 28 juin 2010 approuvant le résultat de l'enquête publique pour l'acquisition d'emprises de lotissements privés devant être intégrés dans le domaine public, aucun acte de transfert de propriété n'a été passé,

Considérant que l'Association Syndicale « Rouge-gorge » n'est plus active,

Considérant l'absence de personne morale ou physique pouvant s'y substituer,

Considérant que dans ces conditions pour classer ces voies dans le domaine public communal, la procédure du transfert d'office s'impose,

Considérant que le transfert d'office de la propriété d'une voie privée vers le domaine public communal est possible dans les conditions suivantes : la voie en cause doit être ouverte à la circulation publique et située dans des ensembles d'habitation,

Considérant que le dossier soumis à l'enquête publique comprend obligatoirement :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie
3. Un plan de situation
4. Un état parcellaire.

Après consultation de la commission « Gérer » du 15 septembre 2017,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du principe de classement d'office dans le domaine public communal du chemin des Plantes du Bourg et de l'allée de l'Aqueduc Romain (parcelle cadastrée section AK n°361) et des réseaux.

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de lancer l'enquête publique correspondante dont les modalités seront précisées par voie de presse (date, lieu et horaires du déroulement de l'enquête).

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de signer les actes notariés et tous documents correspondants relatifs au classement de cette voie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 32**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 2** (François EHLINGER en son nom et en celui de Philippe CALLAUD)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme,

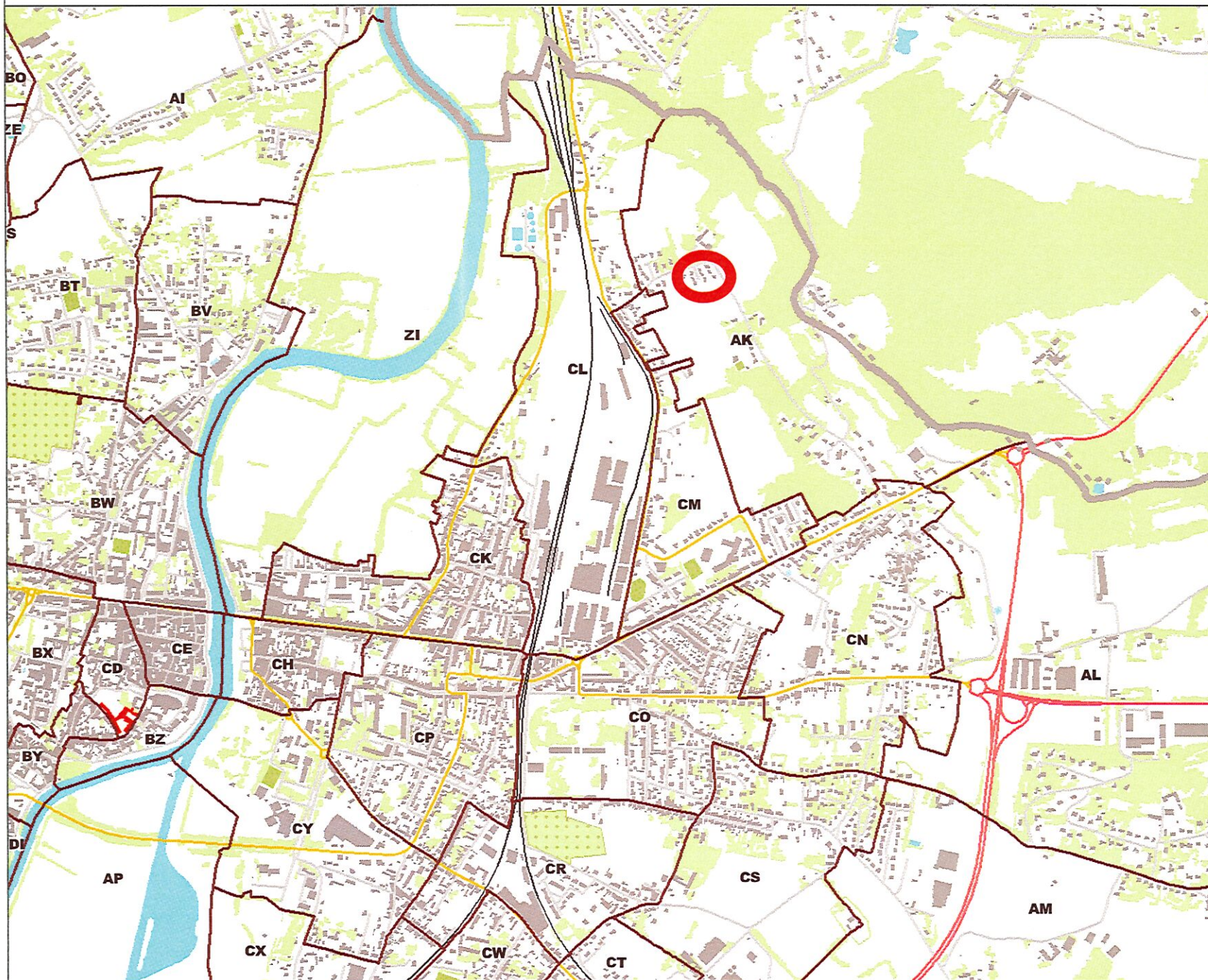
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Acquisition chemin des plantes du bourg / allée de l'aqueduc romain: plan de situation



## Légende

- Communes
- Commune 1
- Réservoir
- Cimetière
- Voie ferrée
- Réseau routier 1
  - Autoroutière
  - Principale
  - Régionale
  - Locale
- Cours d'eau
  - Intermittent
  - Permanent
  - Plan d'eau
  - Terrain de sport
  - Zone arborée

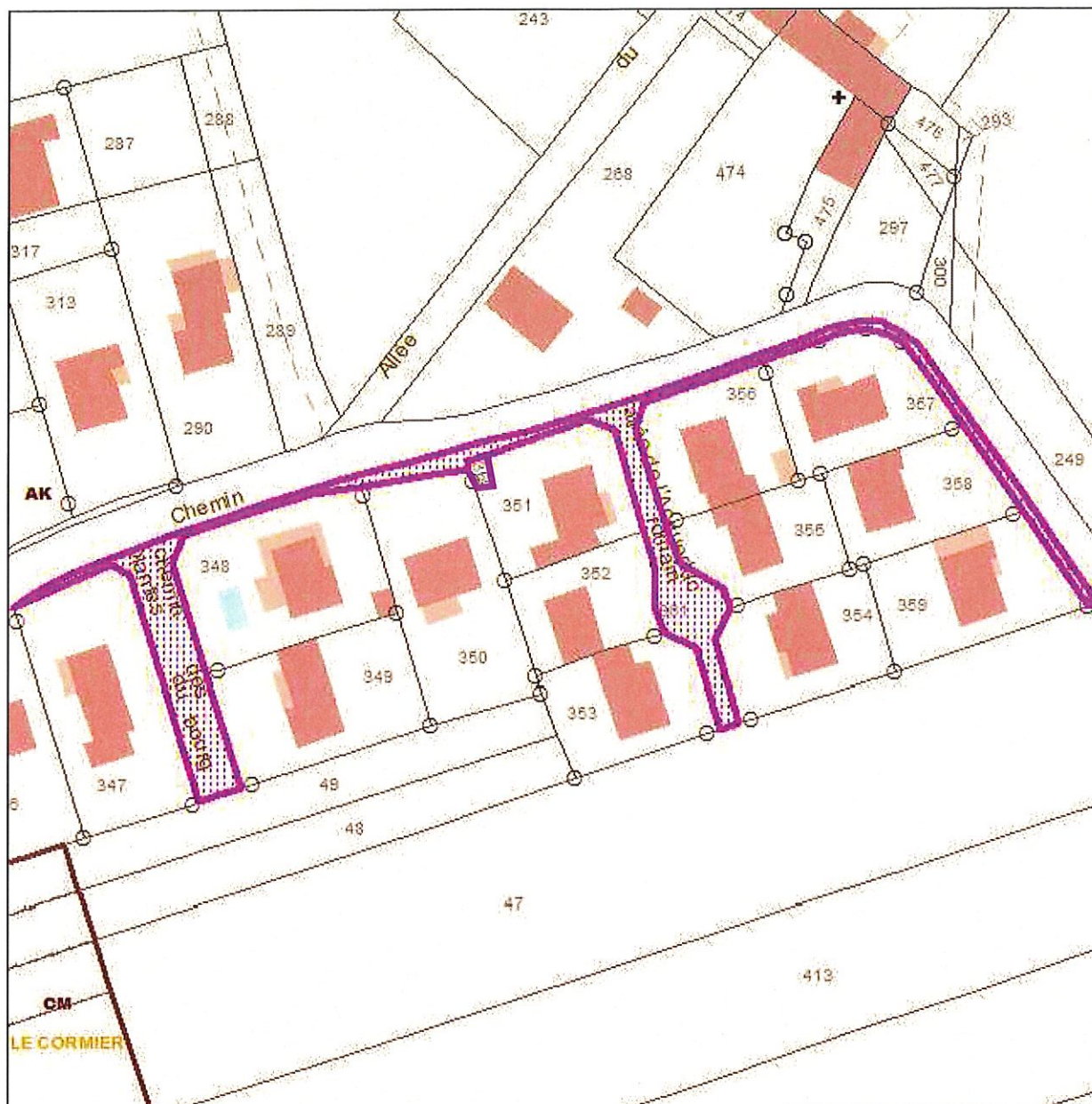
## Sources :

DGFIP-Cadastre-2013  
BD TOPO®-©IGN-Paris-2007

Echelle : 1:15 457

Reproduction interdite

# Acquisition chemin des plantes du bourg / allée de l'aqueduc romain: cadastre



Date : 28/05/2014

Echelle : 1:1100

<b>Parcelle</b>	170415 AK0361 et 360		
Commune	SAINTES		
Adresse	0 CHE DU CHAILLOT		
Surface	926m <sup>2</sup> et 15m <sup>2</sup>		
<b>Propriétaire(s)</b>	<b>+01454</b>		
ASS SYNDICALE DU LOTISSEMENT LE ROUG E GORGE (Principal)	<b>P.L.U.</b>		
SA CABINET VALMON-DUVAL 0063 CRS DE L EUROPE 17200 ROYAN	<b>Zone</b>	<b>Type</b>	<b>Pourcentage</b>